

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MAINE ET LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Maine et Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2022, **1.118 dossiers** ont été déposés auprès de la Commission de surendettement de Maine-et-Loire contre **1.132** en 2021 soit une légère diminution de 1,2 %. La poursuite de la tendance baissière du nombre de dépôts, observée depuis plusieurs années, se confirme aussi bien au niveau régional (- 8,4 %) que national (- 6,5 %). Cela représente en 2022, 169 situations de surendettement pour 100.000 habitants de plus de 15 ans stable par rapport à 2021. La moyenne française s'affiche à **211 situations** pour l'année 2022.

La proportion de **redépôts** (dossiers déposés par des débiteurs ayant déjà fait appel à la Commission par le passé) marque une inflexion et retrouve son niveau de 2019 (45,5%) dans une tendance conforme aux résultats régionaux (47,8%) et nationaux (43,2%).

Recevabilité et orientation

992 dossiers ont été décidés **recevables** par la Commission départementale contre 996 en 2021, soit une **baisse de 0,4 % sur un an**. **54 dossiers** ont été déclarés **irrecevables**, enregistrant une baisse significative (- 33,3 %) par rapport à l'an passé. Dans le département, la part des **dossiers recevables avec habitation principale** s'est légèrement contractée, passant de 7,9 % à **7,5 %**. La part est respectivement de 9,4 % région (9,3 % en 2021) et 8,3 % pour la métropole (8,9 % en 2021).

La part des dossiers orientés vers un **rétablissement personnel sans liquidation judiciaire** a de nouveau diminué, de 42,4 % en 2021 à 39,7 % en 2022 ; elle représente 37,1 % en Région et 41,3 % en France.

La proportion de **dossiers ayant bénéficié d'un réaménagement de dettes** a de nouveau progressé, passant de 57,4 % en 2021 à **60,10 %** en 2022, cette hausse est également enregistrée en Pays de la Loire (62,6 %), et au plan national (58,3 %).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La **Commission** de Maine-et-Loire a traité **1.182 dossiers** en 2022 contre 1.241 l'année précédente.

Plus de la moitié des dossiers traités (51,1 %), ont été orientés par la Commission vers un réaménagement de dettes, en progression de plus de 3 points par rapport à 2021 (52,3 % au niveau régional et 50 % en France). Dans cette catégorie, la proportion de mesures imposées avec ou sans effacement partiel a continué sa progression sur les 3 zones. La part de mesures imposées s'affiche à 44,0 % en Maine-et-Loire, 44,2 % en Région et 42,7 % en France.

Par ailleurs, 35 % des dossiers ont fait l'objet de mesures imposées suite à redressement personnel sans liquidation judiciaire, soit un retrait, de 4,1 points sur un an. Cette part demeure cependant supérieure à celle observée dans la Région (32,5 %) et inférieure à celle constatée en Métropole (37,5 %).

Enfin, la proportion des dossiers traités par clôture ou irrecevabilité est restée relativement stable entre 2021 et 2022 (13,5 % en 2021 pour 13,7 % en 2022).

Mesures pérennes et mesures provisoires

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La proportion de **solutions pérennes** réglant la situation de surendettement a enregistré une légère baisse (**72,4 % pour 74,7 % en 2021**) tout en restant supérieure aux données régionales (70,2 %) mais inférieure aux données nationales (74,6 %). A noter que les 3 niveaux enregistrent une contraction de ce taux par rapport à l'année précédente. Les **mesures provisoires**, qui ont progressé sur les 3 zones, principalement utilisées pour permettre aux débiteurs de stabiliser leur situation personnelle ou professionnelle (tout particulièrement dans le cadre de la sortie de crise COVID), ou pour les propriétaires de vendre leur bien immobilier quand le maintien dans le bien s'avère impossible, concernent **7,1 % des dossiers** contre 10.3 % en Pays de la Loire et 9,0% en France.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Échange sur la procédure de surendettement et l'application de la loi API avec le juge en charge du traitement au tribunal de proximité ainsi qu'avec le président du tribunal de commerce.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Échanges par écrit avec la charte de la CCAPEX ou bien à l'oral lors de dossiers communs
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	18	Surendettement, budget, épargne, moyens de paiement, inclusion bancaire Travailleurs sociaux : 389 au total : <ul style="list-style-type: none"> - Mandataire judiciaire –CEFRAS - CNAM IFORIS : 72 CESF étudiants - Maison des solidarités Beaupreau - Tremplin travail - PCB (CLCV, Familles Rurales, UDAF49) - Mission local Saumur (12 interventions – 82 participants)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	10	Budget, Moyens de paiement, arnaques Association envol (6 interventions – 47 participants) Resto du Cœur (2 interventions, 13 participants) GRETA (2 interventions, 18 participants) France Terre d'asile
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Chambre interdépartementale des notaires : droit à communication avec les notaires.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	29	24 ateliers SNU (408 participants) 5 collèges et écoles (125 participants dont 20 professeurs)

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de ces entretiens visait à échanger sur les évolutions législatives de la procédure de surendettement et, en particulier, l'entrée en application à compter de mai 2022 de la loi API relative au traitement des situations de surendettement pour les entrepreneurs individuels

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Comme à l'accoutumée, les deux Commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Les actions d'informations et de formation auprès des travailleurs sociaux du département ont été amplifiées. Des formations spécifiques ont été réalisées à l'attention des structures en charge de l'animation des Points Conseil Budget (PCB). Les principales sessions réalisées ont concerné le surendettement mais également la thématique plus large de l'inclusion bancaire. L'année 2022 a été également marquée par la montée en charge des ateliers SNU qui ont concerné 408 jeunes pour le Maine et Loire.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans le cas de procédures de rétablissement personnel successives, la Commission déplore l'absence d'obligation pour les débiteurs d'avoir un accompagnement social. En effet, en dépit des recommandations faite par la Commission, nombreux sont encore les dossiers où est constatée cette absence d'accompagnement lors des redépôts. Au regard du renchérissement des logements en Anjou, la réactualisation des plafonds Borloo ne semble plus adaptée pour détecter des loyers réellement trop élevés.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

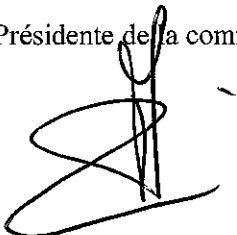
Les membres de la commission ne peuvent que constater que la pénurie de logements disponibles dans l'agglomération angevine et subséquemment le niveau des loyers, rend difficile pour les commissaires de proposer un changement de logement et si tel est le cas, difficile pour les débiteurs la mise en application des préconisations de déménagement que la Commission aurait été amenée à prononcer.

De fait, la commission ne dispose pas de ce levier pour aider le débiteur à revenir à une situation financière moins fragile.

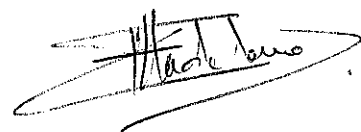
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Date : 15 février 2023

La Présidente de la commission,



La Secrétaire de la commission,



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 132	1 118	-1,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,4%	45,5%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,3%	8,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	996	992	-0,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,9%	7,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	81	54	-33,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	33,3%	20,4%	
Dossiers orientés par la commission	1 014	1 020	0,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,4%	42,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,4%	39,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,4%	60,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 241	1 182	-4,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,0%	9,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,5%	4,6%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,1%	35,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,7%	7,1%	
	3,1%	3,0%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,7%	4,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,6%	44,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	32,5%	34,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	14,8%	16,6%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	7,1%	9,9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,7%	72,4%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	21	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,6%	5,8%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	35,0%	32,5%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,1%	8,1%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,0%	44,2%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72,4%	70,2%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
MAINE ET LOIRE	Dettes financières	28 924	820	3 512	73,3%	81,3%	13 970	3,0
	dont dettes immobilières	13 533	138	240	34,3%	13,7%	83 665	1,0
	dont dettes à la consommation	14 742	714	2 726	37,3%	70,8%	12 049	3,0
	dont autres dettes financières	649	444	546	1,6%	44,0%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	4 704	771	2 951	11,9%	76,5%	3 233	3,0
	Autres dettes	5 853	581	1 331	14,8%	57,6%	2 036	2,0
	Endettement global	39 480	1 008	7 794	100,0%	100,0%	17 450	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
PAYS DE LOIRE	Dettes financières	136 119	3 729	16 666	70,2%	79,2%	14 115	3,0
	dont dettes immobilières	63 007	654	1 156	32,5%	13,9%	80 309	1,0
	dont dettes à la consommation	70 218	3 273	13 011	36,2%	69,5%	12 125	3,0
	dont autres dettes financières	2 894	2 020	2 499	1,5%	42,9%	732	1,0
	Dettes de charges courantes	26 234	3 614	14 728	13,5%	76,7%	3 515	3,0
	Autres dettes	31 521	2 793	6 408	16,3%	59,3%	2 066	2,0
	Endettement global	193 875	4 709	37 802	100,0%	100,0%	17 469	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0

COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Liste des membres de la commission mise à jour le 3/11/2022

	Titulaire	Délégué
Président	Nom : ORY Prénom : Pierre Fonction : Préfet	Nom : NICOD Prénom : Jérôme Fonction : Chef du pôle Hébergement Logement à la DDETS
		Représentants
		Nom : LAUZIN Prénom : Laurence Fonction : Adjointe au chef de service Hébergement Logement à la DDETS
Vice-président	Nom : DERRAC Prénom : Michel Fonction : Directeur départemental des finances publiques	Nom : DANJOIE Prénom : Pierre Fonction : Administrateur des Finances Publiques
		Représentants
		Nom : LARROQUE Dominique Prénom : Dominique Fonction : Administrateur des Finances publiques Nom : Prénom : Fonction :
	Titulaire	Suppléant
Secrétaire	Nom : CHADELAUD Prénom : Flavienne Fonction : Directrice départementale de la Banque de France	Nom : GERARD Prénom : Olivier Fonction : Adjoint au Directeur Départemental de la Banque de France
Représentant des créanciers	Nom : NICOLLE Prénom : Anne-Marie	Nom : HAMEL Prénom : Estelle
Représentant des associations familiales ou de consommateurs	Nom : COUTINEAU Prénom : Martine	Nom : CHALOPIN Prénom : Philippe
Personne qualifiée en économie sociale et familiale	Nom : HORREAU Prénom : Laurence	Nom : RUDELLE Prénom : Sandra
Personne qualifiée dans le domaine juridique	Nom : BECQUE-DARMON Prénom : Sylvie	Nom : RIFALT Prénom : André

